



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
LAC D'AIGUEBELETTE

## Conseil communautaire du jeudi 31 mai 2018

### Compte-rendu de séance

---

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COUTAZ. DURET. FAVREAU. GAUTIER. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. JULIEN. LEFRANCQ. MARCHAND. MARTIN. PERMEZEL. SCHWARTZ. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.  
Absents excusés : FAUGE. PERRIER (Pouvoir GUILLERMARD). PLOUZEAU (Pouvoir JULIEN). TAVEL (Pouvoir GAUTIER).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

#### 1. Intervention AEL

Mesdames Laure POLLET et Marie-Jo CHIRPAZ, respectivement Présidente et Directrice de l'AEL avait sollicité auprès du Président de la CCLA une intervention en conseil communautaire afin de rappeler la gouvernance et l'organisation technique de l'association et exposer au conseil communautaire les décisions prises par les administrateurs vis-à-vis des animateurs sportifs.

Préalablement à cette intervention, il est rappelé que la mise en place d'animateurs sportifs sur le territoire de la CCLA s'est faite en lien avec l'organisation des Championnats du Monde d'aviron de 1997. A l'époque, les élus ont souhaité profiter de l'évènement pour valoriser la pratique du sport notamment chez les jeunes et créer ces postes destinés à intervenir au sein des associations sportives et en milieu scolaire.

Si les deux animateurs sportifs en place sont employés par l'AEL, le financement des postes est assuré par la CCLA via la subvention annuelle versée au centre social.

Laure POLLET et Marie-Jo Chirpaz exposent les points suivants :

Fin 2015 : Dans le cadre du DLA mis en place par le CS AEL, il a été constaté de nombreux éléments mettant en défaut les responsabilités d'employeur du centre social et notamment en matière de respect du droit du travail et de la Convention Collective.

Le Conseil d'Administration alors en phase de restructuration a fait le choix de reposer le cadre et de se mettre en conformité au regard des obligations légales. Il a missionné la directrice pour mettre en œuvre de ce travail.

Septembre 2016 : un courrier collectif a été adressé à l'ensemble de l'équipe professionnelle reposant le cadre du temps et de l'organisation du travail.

De la même manière, et après vérification des droits de l'employeur auprès de l'inspection du travail, il a été demandé aux éducateurs sportifs de justifier de leurs heures et notamment de leurs heures de préparation.

Les éducateurs sportifs ont refusé de justifier de leurs heures et ont demandé à ce que certaines préparations et réunions ne rentrent pas dans les 320 heures de préparation. Ils ont demandé une augmentation conséquente de leurs heures de préparation et la reconnaissance du statut d'animateur technicien.

Décembre 2016 : Le Conseil d'Administration a fait le choix d'entamer une conciliation avec un intermédiaire. L'Association PSA spécialisée dans l'embauche d'éducateurs sportifs et experte dans ce type de convention collective a été mandaté par le centre social pour réaliser cette mission.

Après analyse de la situation, réunion avec le bureau de l'AEL et rencontre les éducateurs sportifs, il a été proposé en première conciliation de conserver la même organisation de travail tout en se conformant au cadre de la Convention Collective. Il a été également proposé aux animateurs sportifs une indemnisation du différentiel horaires sur les 3 années précédentes.

Les demandes faites par les animateurs sportifs, soit de valorisation des heures de préparation en milieu scolaire, soit d'obtention du statut d'animateur technicien ou encore d'application d'une modulation de type A ont été étudiées en détail.

Ces demandes sont apparues :

- incompatibles avec les objectifs du centre social au regard de l'incidence sur leur temps d'intervention pour les centres de loisirs (forte diminution )
- non équitables vis-à-vis du reste du personnel
- financièrement non supportables

Une modulation de type B puis un projet de rupture conventionnelle ont été proposés aux animateurs, mais ceux-ci ont été refusés.

Compte-tenu de la situation de blocage et en devant l'échec de la conciliation, le conseil d'administration du CS AEL a décidé d'engager courant mai une procédure de licenciement après en avoir informé les intéressés.

Après avoir pris connaissance de cette situation, les conseillers communautaires qui le souhaitent sont invités par le Président à exprimer leur sentiment vis-à-vis de cette situation.

En synthèse des débats, le conseil communautaire :

- Regrette vivement cette situation de blocage.
- Soutient la démarche et la position des administrateurs de l'AEL tout en rappelant que les compétences et la qualité des interventions des animateurs sportifs ne sont aucunement remises en question.
- Précise vouloir conserver un dispositif de valorisation de la pratique sportive en continuant à affecter les moyens budgétaires nécessaires. Cependant, les conditions et modalités d'intervention seront définies en fonction des différents scénarios qui devront être étudiés en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (CS AEL, Associations, Education nationale...).

## **2. Approbation CR conseils du 1er mars et 2 mai**

Compte-rendu / Séance du 1<sup>er</sup> mars :

Approbation par le conseil. Abstention : Martine SCHWARTZ

Compte-rendu / Séance du 2 mai :

Approbation par le conseil. Abstention : Martine Schwartz, Anick CHEVALIER, Sylvain DURET, Henri GRIMONET (Absents lors de la séance).

## **3. Convention tripartite CCLA – AEL – CAF**

Claude COUTAZ, en tant que Vice-Président de la CCLA en charge du volet « Social », rappelle qu'en décembre 2016, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie a voté un schéma directeur déclinant, à partir d'un état des lieux, les enjeux de l'animation de la vie sociale sur le département de la Savoie.

Dans ce cadre, et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention territoriale globale, la CAF propose d'établir une convention d'Objectifs et de Moyens 2018-2021 entre la CCLA, Le Centre Social de l'AEL et la CAF.

Après lecture et examen du projet de convention, Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le projet de convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 à intervenir avec le centre social AEL et la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

### **Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention tripartite CCLA – CAF – AEL et autorise le Président à la signer.**

#### **4. Approbation schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services**

Denis GUILLERMARD rappelle les éléments suivants :

À travers le vote de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et en lien avec la politique d'égalité des territoires, le gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux besoins des usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux services au public qu'ils soient publics ou privés.

Dans ce sens, un chapitre de la loi entièrement consacré à ce sujet, prévoit l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sous le pilotage conjoint de l'Etat et du Département, tout en associant communautés de communes et d'agglomération.

Ce document est établi pour une durée de 6 ans, il présente un caractère stratégique au niveau départemental, mais reste non opposable et non prescriptif.

En Savoie, depuis 2016, l'élaboration du SDAASP a fait l'objet d'un travail de concertation entre les opérateurs de services, les acteurs locaux et les collectivités.

Le Comité de pilotage réuni à 4 reprises a mobilisé opérateurs de service et collectivités sous la responsabilité de M. le Préfet et de Mme Rozenn Hars – Vice –Présidente du Conseil Départemental.

Les rencontres qui se sont tenues sur chaque territoire de Savoie, ont permis d'établir les enjeux autour des services au public et de les hiérarchiser.

Établi à partir d'un diagnostic de la situation et des enjeux savoyards, le schéma a permis d'identifier et de hiérarchiser les services réellement essentiels du point de vue des habitants, de repérer les principales carences en matière de présence et d'accessibilité de ces services (analyse territoriale) et de proposer des solutions pour apporter des réponses à ces manques identifiés et ce, dans un contexte de rationalisation de la présence physique des services publics et privés.

Il couvre ainsi un large champ d'intervention dans l'objectif d'apporter aux usagers des réponses adaptées et concrètes pour améliorer l'accessibilité de nombreux services du quotidien.

Pour autant, s'agissant d'un schéma de portée départementale, le choix a été fait, dans un souci d'efficacité et d'opérationnalité, de privilégier les enjeux dont le diagnostic a montré qu'ils concernaient le territoire départemental de manière homogène et pouvaient être travaillé collectivement à cette échelle.

De la même façon, le SDAASP n'a pas vocation à traiter de politiques faisant déjà l'objet de stratégies spécifiques, de règles nationales, de schémas départementaux, de dispositifs spécifiques..., ou pour lesquelles les capacités d'agir des acteurs locaux sont réduites.

Le schéma ne prétend donc pas à l'exhaustivité mais, de manière pragmatique, s'attache préférentiellement aux enjeux jugés les plus pertinents par les acteurs en regard de ces choix méthodologiques.

A l'issue de la concertation et au fil des comités de pilotage, ce schéma a été validé le 13 mars dernier par ce Comité de pilotage et proposé pour avis aux communautés de commune et d'agglomération de Savoie, à la région et à la Conférence d'Action Publique Territoriale au niveau régional.

Les orientations du schéma savoyard ont été précisées pour s'adapter au contexte local et montagnard, mais aussi à la volonté d'opérationnalité donnée par le Comité de Pilotage :

- Mailler le territoire en lieux d'accueil physique prenant en considération notamment les différents lieux d'accueil du public et les Maisons des services au public (Msap) qui ont désormais un rôle central, les lieux de médiation numérique, les partenariats à développer sur le terrain, mais également l'accès à la santé, les services marchands, le transport....
- Assurer la continuité et la complémentarité entre l'accès physique et numérique en accompagnant les usagers, les professionnels, les collectivités et les opérateurs vers les nouveaux enjeux du numérique et une nécessaire maîtrise. Ces questions prennent en considération le déploiement et la qualité des réseaux haut débit et de téléphonie mobile.
- Porter une dynamique départementale sur la question des services au public en installant une gouvernance spécifique qui s'appuiera sur les échanges et les partenariats, ainsi que le suivi de la démarche sur l'ensemble du territoire et la spécificité montagnarde.

Le projet de schéma a été transmis pour avis aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre de Savoie, au Conseil régional ainsi qu'à la Conférence territoriale de l'action publique. Après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, il sera soumis pour approbation au Conseil départemental de la Savoie.

À l'issue de ces délibérations, le Préfet arrêtera définitivement le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

\*\*\*\*\*

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de schéma qui a été transmis à l'ensemble des conseillers.

**Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics.**

## **5. Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de VAE pour les habitants de la CCLA**

Thomas LEFRANCQ en tant que Président de la commission « Mobilités douces » de la CCLA, expose les éléments suivants ;

Dans le cadre du projet et de la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », la CCLA avait inscrit l'acquisition de 20 Vélos à Assistance Electrique afin de pouvoir les mettre à disposition de la population locale (Essai sur des périodes longues) et des prestataires touristiques.

Cette opération s'inscrivait dans un objectif de valorisation et de développement du VAE.

Comme évoqué lors du conseil communautaire du 15 février dernier, la commission « déplacements doux » a considéré que ce dispositif était trop contraignant à mettre en place et qu'il n'était pas suffisamment incitatif. En conséquence, il a été proposé de modifier cette action comme suit :

- Achat uniquement de 5 VAE
- Mise en place d'un dispositif incitatif pour l'achat de VAE par la population locale

Réunis le 29 mai dernier, les membres de la commission ont précisé le contenu de ces propositions :

A/ Acquisition de 5 VAE. L'achat se fera auprès du magasin Intersport qui avait remporté le marché initial (20 VAE). Le prix des vélos proposés et leurs équipements restent inchangés tout en profitant d'une gamme supérieure compte-tenu de l'évolution des produits.

Ces vélos auront pour usage :

- Une utilisation par le personnel de la CCLA, de l'OT voire des élus dans le cadre de leurs missions (Réunions, autres....)
- Durant l'été, une mise à disposition de deux VAE auprès des gendarmes pour assurer leur mission de surveillance autour du lac
- Utilisation par les gardes de la Réserve
- Mise en place de temps d'essais à destination de la population locale (Invitation à venir essayer les VAE sur des périodes définies avec une proposition de parcours permettant de découvrir la pratique)

L'achat sera bien financé à 80% par l'Etat dans le cadre de la convention TEPCV.

B/ Aide pour l'achat de vélos à assistance électrique :

- Affectation d'une enveloppe de 12 000 € répartie sur les exercices budgétaires 2018 et 2019. Cette enveloppe correspond à l'autofinancement que la CCLA aurait dû apporter en faisant l'acquisition de 20 VAE.
- Financement à hauteur de 25% du coût d'achat du vélo ; aide plafonnée à 250 €.
- Offre réservée aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCLA et limitée au financement d'un seul vélo par foyer.

- Aide attribuée par ordre chronologique d'arrivée des demandes qui devront comprendre un justificatif de domicile et une copie de la facture nominative acquittée stipulant la marque et le type de vélo.
- Dispositif entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin.
- Durée : Jusqu'au 31 décembre 2019 ou consommation de l'enveloppe financière de 12 000 €

Le conseil communautaire est invité à approuver le dispositif proposé.

**Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place du dispositif d'aide financière pour l'achat de VAE par les habitants du territoire suivant les conditions exposées en séance.**

## **6. Festival des cabanes – Présentation et demande d'aide CTS**

Stéphanie WEIBEL expose les éléments suivants :

A l'initiative de la CC des Sources du Lac d'Annecy (Faverges) et après une rencontre avec les élus et techniciens de la CC, il a été proposé d'étendre le périmètre du festival actuel au territoire de la CCLA pour l'édition 2018.

Avant la fin du mois de juin, 6 cabanes seront construites sur les communes d'Ayn, Attignat-Oncin, Gerbaix, Nances, Novalaise et St-Alban de Montbel.

L'objectif de ce festival qui est reconnu et soutenu par l'Etat via la DRAC, est de valoriser la qualité de nos paysages, de développer un autre regard sur le territoire et de redonner du sens à la relation que nous entretenons avec notre milieu.

Il relève d'un concours architectural pour lequel plus d'une centaine d'équipes d'architectes du monde entier postulent.

Le cahier des charges est assez strict et limite le volume et l'emprise des réalisations qui doivent être réalisées en bois local avec l'idée que chaque réalisation soit pensée et conçue en fonction du site et du cadre qui vont l'accueillir.

Les lauréats sont sélectionnés par un jury de concours.

Au-delà du concept, le projet est apparu intéressant à travers le lien qu'il permet de créer entre les différentes communes de la CCLA. En effet, si l'initiative est réitérée l'année prochaine, la volonté sera d'installer une cabane par commune ce qui permettrait d'avoir un maillage des lieux à découvrir sur l'ensemble du territoire.

Les architectes des cabanes d'Ayn et de Novalaise arrivent ce week-end pour commencer la construction. Cette phase est intéressante et sera riche de rencontres puisque les équipes

d'architectes viennent de la Garonne, de l'Hérault, de la Haute Savoie, de Suisse ou encore d'Angleterre.

- Coût global estimatif : 25 500 € TTC
- Aide de la DRAC (Attribuée via la CCSLA) : 10 000 €
- Département / CTS : 10 000 € (Pré-dossier déposé auprès des services du CD73 qui a reçu un avis favorable)
- CCLA (Auto-financement) = 5 500 € conformément à l'inscription budgétaire 2018 / Culture

Le conseil communautaire est invité à valider le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du CTS.

**Résultat du vote :**

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 2 Henri PERMEZEL, Raymonde GIRARD

**Le conseil approuve la demande de financement d'une aide départementale au titre du CTS pour la mise en œuvre du « Festival des cabanes 2018 ».**

## **7. Intercommunalité – Information / Rencontre avec Préfet et réunion d'échanges programmée le 22 juin**

Le Président fait le point sur les dernières rencontres et échanges avec Messieurs le Préfet de Savoie et Secrétaire général de la Préfecture concernant la question de l'intercommunalité et les projets de regroupement.

Il fait lecture au conseil de la note qu'il a transmis au Préfet à l'issue de la rencontre organisé par ce dernier avec les Présidents de la CCY, CCVG et CCLA (Voir annexe au présent CR).

Par ailleurs, il informe le conseil qu'à l'initiative des 3 Présidents de CC de l'APS et du Président du SMAPS, une conférence-débat sur la thématique : "Évolution et adaptation des intercommunalités, le nouvel environnement institutionnel et financier - Impact pour le territoire" est programmée le vendredi 22 juin à 18h00, Salle polyvalente de La Bridoire. Cette rencontre sera animée par Monsieur Patrice RAYMOND, consultant expert en finances et fiscalité locales, Maître de conférences à l'université de Bourgogne. Elle est ouverte à l'ensemble des conseillers communautaires et conseillers municipaux.

Par ailleurs il porte à la connaissance du conseil le courrier co-signé des maires de Dullin et d'Ayn faisant valoir l'engagement d'une réflexion pour étudier la fusion des deux communes.



Frédéric TOUIHRAT et André BOIS invitent les communes intéressées par une démarche de rapprochement à s'associer à cette réflexion.

Frédéric TOUIHRAT précise, concernant les communes d'Ayn et Dullin, que cette démarche s'inscrit dans un contexte particulier compte-tenu du lien déjà existant entre les deux communes sur la question de la mutualisation d'un certain nombre de services et notamment de l'école.

## 8. Réserve Naturelle Régionale – Demande aide auprès de la Région

André BOIS expose les éléments suivants :

La Communauté de communes a sollicité une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les coûts de gestion de la Réserve Naturelle régionale Lac d'Aiguebelette de l'année 2018 de 80 000 € pour les deux co-gestionnaires°, dont 56 230 € pour la CCLA (cf délibération du 13 décembre 2017).

Notons que les moyens humains nécessaires pour 2018 avaient été estimés à 110 489 € pour les deux structures, dont 77 625 € pour la CCLA.

La CCLA avait précisé auprès de la région que cette demande était faite en attendant la validation du plan de gestion de la Réserve. Une régularisation serait demandée ultérieurement.

Le contenu du plan de gestion a été soumis à l'avis du comité consultatif de la Réserve le 30 mars 2018. Il sera présenté pour avis au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) le 13 septembre. Toutefois, d'ores et déjà la demande d'aide financière complémentaire pour l'année 2018 auprès de la Région sera la suivante :

### Demande d'aide financière complémentaire 2018 pour les frais de personnel de la « Réserve »

Fonctionnement de l'équipe technique RNR - CCLA								
Poste	Unité	Salaires et charges*	+ Frais de structure (15%)*	Coût	Nombre unités	Coût total pour 2018	Rappel 1ere Demande de subvention 2018	Demande complémentaire
Conservatrice	ETP	50 000 €	7 500 €	57 500 €	1	57 500 €	41 652 €	15 848 €
Garde	ETP	35 000 €	5 250 €	40 250 €	0.5	20 125 €	14 578 €	5 547 €
Sous total						77 625 €	56 230 €	21 395 €
Fonctionnement de l'équipe technique RNR - CENS								
Poste	Unité	Salaires et charges*	+ Frais de structure (15%)*	Coût	Nombre unités	Coût total pour 2018	Demande de subvention 2018	Demande complémentaire

Chargé de mission scientifique	ETP	49 433 €	7 415 €	56 848 €	0.20	11 202 €	8 125 €	3 077 €
Garde-Animateur	ETP	35 000 €	5 250 €	40 250 €	0.50	20 125 €	14 797 €	5 328 €
Responsable du service géomatique	ETP	46 400 €	6 960 €	53 360 €	0.03	1 577 €	848 €	729 €
Sous total						32 904 €	23 770 €	9 134 €

<b>TOTAL</b>	<b>110 529 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>30 529 €</b>
--------------	------------------	-----------------	-----------------

La demande d'aide financière complémentaire pour les frais de personnel dédié à la Réserve est de 30 529 €, dont 21 395 € pour la CCLA.

### **Demande d'aide financière 2018 pour la mise en œuvre des actions prévues au plan de gestion, hors frais de personnel**

Les actions 2018 prévues au plan de gestion sont les suivantes :

N° Fiche action	Intitulé
Conservation du PATRIMOINE NATUREL, ARCHEOLOGIQUE et culturel	
TU3.2	Entretien et étendre le PIQUETAGE pour protéger la végétation et la faune lacustres de la fréquentation humaine
TU5.21	Travaux d'entretien et renaturation du MARAIS DE LEPIN CHEF-LIEU - phase 2
TU7.11	Créer un réseau d'une dizaine de mares et des aménagements favorables à la petite faune
TU5.35	Entretien le marais de Saint Alban "Le Guiguet"
TU5.37	Entretien le marais du Marquaire
TE5.31	Entretien le MARAIS DU GUA
TE5.32	Entretien le MARAIS PRE-GUICHERD
TE5.36	Entretien le marais de Lépin gare
IO1.4	Se doter sur site des moyens techniques nécessaires pour lutter contre les pollutions du milieu aquatique
SE1.2	Surveiller l'évolution trophique du lac d'Aiguebelette, dit suivi « allégé »
SE3.1	Etudier la mise en œuvre d'un nouveau REGIME DE REGULATION DES NIVEAUX DU LAC
TU5.22	Mettre en place un seuil batardeau à niveau réglable au Marais du Gua
TU8.2	Connaître l'EVOLUTION de la FREQUENTATION suite l'aménagement de la départementale dite de la "Rive est"
TU5.34	Réouvrir et entretenir le Marais Porbé de Saint Alban de Montbel
TE2.3	Entretien des frayères artificielles sur le lac
SE2.1	Etudier la dynamique des herbiers immergés
PI8.1	Intégrer les enjeux de conservation dans les OPERATIONS DE SECURISATION ROUTIERE au -dessus de la route départementale dite de la "Rive est"
PI9.1	Favoriser la mixité des peuplements des parcelles exploitées
PI9.2	Maximiser le nombre des arbres "bio" dans les parcelles exploitées
PI11.1	Sensibiliser la population et des personnels techniques aux pratiques évitant le développement des espèces invasives

SA10.3	Veiller au non développement d'activités de sports en falaise
SE13.0	Etude sur l'identité du territoire de la réserve
SA6.2	Veiller à ce que rien n'empêche l'évolution libre des forêts humides
<b>ACCUEIL du public et PEDAGOGIE</b>	
IO15.4	Concevoir et mettre en place une SIGNALETIQUE
IO16.41	Créer un SITE INTERNET dédié à la Réserve
IO16.42	Créer des OUTILS dématérialisés
FA15.1	Fermer temporaire de l'accès de l'embouchure de la Leyse au grand public
FA15.3	Conserver des zones actuelles sans fréquentation humaine
PI16.31	Etre partenaire d'un EVENEMENT annuel dédié à la découverte du patrimoine naturel et archéologique
PI16.34	Créer et diffuser des DOCUMENTS papiers
PI16.5	Animer un programme de JOURNEES EVENEMENTIELLES
PI16.6	Créer un programme d'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES autour des études réalisées dans la réserve
PO15.5	SURVEILLANCE
IO16.35	Création d'un OBSERVATOIRE sur la rive est
PI16.32	Création ou développement de PARCOURS THEMATIQUES
PI16.33	Etre partenaire d'un projet de développement de CLASSES VERTES au lac d'Aiguebelette
PI16.43	Etre partenaire de PROJETS PEDAGOGIQUES autour de la thématique du PLANCTON
PI17.1	Echanger avec les opérateurs socio-économiques pour tendre avec des activités plus vertueuses
PI17.2	Etre partenaire du projet éco-touristique local
PI17.3	Organiser des OPERATIONS de NETTOYAGE des déchets
<b>Connaissance</b>	
IO18.22	Maintenir la station météorologique de Novalaise-base d'aviron
RE18.132	Créer et animer le COMITE SCIENTIFIQUE de la Réserve
CD18.11	Favoriser l'échange d'information naturaliste entre les différents partenaires
RE18.131	Favoriser les projets de RECHERCHE
SE18.33	Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales piscicoles et participer au suivi
CD18.343	Réaliser des inventaires des CHAUVES-SOURIS
RE18.50	Améliorer la connaissance scientifique des sites et vestiges archéologiques
<b>Gestion</b>	
IO19.2	Acquérir du petit matériel de suivi
IO19.3	Acquérir un bateau à moteur électrique dédié aux missions de gestion et de surveillance du lac
SA19.1	Gérer les tâches administratives et les projets de la Réserve
PI20.1	Améliorer l'intégration de la réserve naturelle dans le territoire et le tissu socio-économique local
PI20.2	Participer aux réunions et autres actions des réseaux des acteurs de la biodiversité
PI20.3	Favoriser les échanges avec les autres gestionnaires de réserve
PI21.1	Informers et Sensibiliser les propriétaires
SA21.21	Favoriser la mise en œuvre d'actions cohérentes dans les zones de marais

La demande d'aide financière pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion, est de 113 482 € dont 109 342 € pour la CCLA.

Co-gestionnaires	COUT en € TTC			FINANCEMENT REGION attendu en €			
	TOTAL du coût des actions hors frais de personnel	Frais de fonctionnement TTC	Investissement HT	Total	Part du financement REGION	Frais de fonctionnement	Investissement
CCLA	466 602 €	140 682 €	325 920 €	109 342 €	23%	35 396 €	73 946 €
CEN Savoie	11 860 €	4 140 €	7 720 €	4 140 €	35%	4 140 €	4 140 €
Total	478 462 €	144 822 €	333 640 €	113 482 €	24%	39 536 €	78 086 €

Le conseil communautaire est invité à approuver :

- La demande de financement complémentaire auprès de la Région/ Frais de personnel CCLA 2018 / RNR à hauteur de 21 395 €
- La demande de financement auprès de la Région/ Actions CCLA 2018 /Plan de gestion RNR à hauteur de 109 342 €

**Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve les deux demandes de financement qui seront sollicitées auprès de la Région dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette.**

## **9. Courrier FAPLA / Contentieux bassin d'aviron**

Le Président informe le conseil que la FAPLA a adressé à la CCLA un courrier en date du 20 mai 2018 par lequel l'association fait notamment valoir sa décision votée à la majorité des membres de son conseil d'administration, de :

- Ne pas se défendre dans la procédure d'appel au Tribunal Administratif de Lyon.
- Quitter le Collectif SOS Lac d'Aiguebelette 2015.

## **10.Création de 2 postes saisonniers à temps non complet de 30h hebdomadaires pour la plage d'Aiguebelette**

Stéphanie WALDVOGEL rappelle que la gestion de la plage d'Aiguebelette durant la saison estivale (entrées, entretien) nécessite le recrutement de deux personnes en emplois saisonniers.

Cette année la période d'ouverture de la plage est prévue du samedi 16 juin au dernier week-end d'août.

En termes d'organisation, les deux personnes recrutées se répartissent le travail à parts égales avec un temps effectif de travail qui va dépendre des conditions météorologiques (pas d'ouverture en cas de conditions météo défavorables, présence des deux agents lors des week-ends de forte affluence...).

Il est donc proposé au conseil communautaire de recruter, comme les années précédentes, 2 personnes en contrat saisonnier à temps non complet de 30h hebdomadaires, au grade d'adjoint technique, pour la période du 16 juin à fin août 2018.

Plusieurs candidatures ont été reçues par la CCLA.

Les deux personnes retenues cette année sont :

- Mme Sandy MARTIN, qui a déjà assuré la gestion des entrées de plage les saisons passées.
- M. Hugo BOISSET, qui a également déjà travaillé à l'entrée de la plage d'Aiguebelette en 2016.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour le recrutement de 2 personnes en contrat saisonnier à temps non complet de 30h hebdomadaires, au grade d'adjoint technique, pour la période du 16 juin à fin août 2018 pour la gestion des entrées de la plage d'Aiguebelette.

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve les recrutements proposés.**

## **11.Décision modificative – Budget assainissement**

Stéphanie WALDVOGEL présente la proposition de modification budgétaire suivante :

Fonctionnement (Régularisation dépenses imprévues) :

#### **Dépenses :**

022 – Dépenses imprévues : - 11 120€

023 - Virement à la section d'investissement : +11 120€

#### **Investissement**

Recettes :

021 - Virement de la section d'exploitation : +11 120€

Dépenses :

020 – Dépenses imprévues : + 11 120€

### **Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative budgétaire proposée en séance.**

## **12. Annulation « Rebelle in live »**

Le Président rappelle au conseil les raisons qui l'ont conduit avec Madame le maire de St-Alban de Montbel, à prendre la décision de ne pas mettre à disposition des organisateurs le site du Sougey.

Compte-tenu des insinuations et de la communication qui ont suivi cette décision, il rappelle les points suivants :

A l'initiative du Président de l'office de tourisme, les premières prises de contact avec l'Association Transculture Mandrin concernant l'organisation de l'évènement, datent du mois de Novembre. Les organisateurs étaient en recherche d'un nouveau site pour l'organisation du festival après que la ville de St-Etienne de St-Geoirs n'ait pas souhaité accueillir l'évènement.

Une première information a été faite en séance du conseil CCLA le 23 novembre 2017 au cours de laquelle l'idée d'accueillir cette manifestation a été évoquée.

A la suite, les organisateurs ont précisé leur demande avec le souhait d'organiser l'évènement sur le site du Sougey après avoir effectué en lien avec les services de la CCLA, une première analyse de la faisabilité technique.

Le 29 novembre 2017, une réunion s'est tenue à la CCLA au cours de laquelle le Président a fait valoir la possibilité d'être partenaire de l'évènement en mettant à disposition le site du Sougey tout en précisant, dès ce stade, que :

- L'appui de la collectivité se limiterait à cette mise à disposition. Compte-tenu de la charge de travail des services, le personnel CCLA ne pourrait être mobilisé pour accompagner le projet à l'exception de petits appuis logistiques,
- La mise à disposition serait conditionnée à l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires,
- Un état des lieux serait préalablement demandé avec constat d'huissier.

Le Directeur de la CCLA et le responsable des services techniques ont ensuite eu quelques échanges par téléphone et mails avec les organisateurs pour préciser certains points techniques dans l'objectif de faciliter la constitution du dossier de déclaration en Préfecture et de pouvoir répondre aux obligations réglementaires en matière de sécurité.

Le 13 décembre, une information plus précise sur l'organisation de la manifestation a été réalisée en séance du conseil communautaire.

Le 5 février, à la demande du Président de la CCLA, une nouvelle rencontre s'est tenue à la CCLA afin que les organisateurs présentent un peu plus précisément les détails de l'organisation et le contenu des spectacles. A l'issue d'un exposé des grands principes, quelques ajustements ont été proposés.

Fin mars, les organisateurs ont sollicité un accord formalisé concernant la mise à disposition du site du Sougey afin de le joindre au dossier de déclaration. Un courrier valant accord de principe en date du 27 mars a été transmis à l'association sous condition que celle-ci dispose des autorisations administratives nécessaires.

Le 28 mars, l'association a déposé son dossier de déclaration en Préfecture, soit tout juste deux mois avant la tenue de l'évènement qui constitue le délai limite de dépôt.

Durant le mois d'avril, quelques prises de contact ont eu lieu entre les organisateurs et les services de la CCLA au cours desquelles le Président de l'association a fait valoir le bon avancement du projet malgré quelques difficultés logistiques concernant notamment le barriérage et les moyens en secouristes.

Début mai, les services de gendarmerie inquiets de ne disposer d'aucun élément technique concernant ce dossier, ont contacté la CCLA après avoir sollicité une rencontre avec les organisateurs sans retour de leur part.

Le 16 mai, sur demande de la gendarmerie et du SDIS, la CCLA a provoqué en urgence une rencontre associant :

- M. Peteau et Mme Laurence (Association Transculture Mandrin)
- Denis Guillermand (Président CCLA)
- René Bellemin (Président OT)
- Henri Grimonet (Adjoint à la commune de St-Alban de Montbel, représentant Annick Chevalier qui ne pouvait être présente)
- Michaël Piétra (Lieutenant de gendarmerie commandant du groupement de Pont de Beauvoisin 73)
- Mme Salavin (Capitaine SDIS)
- Ludovic Bernerd (Lieutenant SDIS)
- René Bellemin (Président OT)
- Josian Tur (Gérant parcours accrobranche du Sougey)
- Jean-Pierre Fressonnet (Responsable services techniques CCLA)
- Ludovic Ayot (Directeur CCLA)

Cette rencontre a mis en évidence, à la fois, les imprécisions du dossier, pour certains points une méconnaissance du dispositif, des incohérences techniques et surtout l'absence de garanties sur l'obtention des moyens de sécurité à mobiliser et ce, à moins de 10 jours de l'évènement.

Les services de gendarmerie ont notamment pointé les écarts importants entre les exigences que requièrent une manifestation devant accueillir près 5000 personnes et les éléments descriptifs du dossier tout en laissant à l'organisateur la possibilité d'apporter des précisions oralement. Cette analyse et les échanges qui se sont tenus, ont conduit les services de gendarmerie à rédiger dans la journée, un rapport portant avis défavorable en pointant notamment des insuffisances concernant le manque très important de barrières pour

sécuriser le site, l'inadéquation des capacités des zones de stationnement, l'absence de garanties sur la capacité à mobiliser les moyens de secours nécessaires, etc... Ce rapport souligne aussi la méconnaissance du dossier par l'organisateur venu présenter le dossier en l'absence de son directeur technique dont la présence avait été demandée par la gendarmerie.

De leur côté, les services du SDIS n'ont même pas pu instruire la demande ne disposant pas des pièces nécessaires pour se prononcer. En effet, la manifestation payante étant organisée dans une enceinte fermée, celle-ci relevait d'un classement ERP qui nécessitait de transmettre des informations et pièces particulières au SDIS.

C'est dans ce contexte, au regard de l'avis de la gendarmerie, de l'absence de garanties sur la capacité des organisateurs à assurer correctement la sécurité de l'évènement et de l'engagement de la responsabilité de la CCLA et de la commune de St-Alban de Montbel, que le Président de la CCLA et Madame le maire de St-Alban de Montbel ont décidé de ne pas mettre à disposition le site du Sougey pour la date du 26 mai tout en ouvrant la possibilité d'un report de la manifestation.

### **13. Projet de territoire – Réunion de lancement, 13 juin**

Frédéric TOUIHRAT rappelle que la réunion de lancement du projet de territoire se tiendra le mercredi 13 juin, 19h00, à la Maison du lac.

Celle-ci sera animée par les services de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE).

Elle associe l'ensemble des élus communautaires et municipaux ainsi que les représentants des principaux acteurs socio-professionnels du territoire et organismes extérieurs concernés.

Les invitations ont été transmises le 30 mai par mail. Les maires sont invités à relayer l'information auprès de leurs conseillers.

### **14. Indemnités / Remboursement frais voyage ISEO / Services civiques**

Stéphanie WEIBEL expose les éléments suivants :

La commune d'Iséo, riveraine du lac éponyme, est venue rencontrer la CCLA en novembre dernier pour proposer de rejoindre le réseau de lacs européens « neu lakes ». Ce réseau a pour but de sensibiliser les citoyens au patrimoine lacustre et de promouvoir la coopération européenne autour des enjeux de valorisation. Aujourd'hui aucun partenaire français n'a intégré le projet...

Ainsi, cette proposition constitue une belle opportunité pour le territoire du lac d'Aiguebelette puisque ce réseau répond régulièrement à des appels à projets de l'Europe dans le but d'obtenir des subventions pour des projets dans le domaine du tourisme, de la culture, du social ou encore de l'environnement.

Nous avons accepté l'invitation ; et d'ores et déjà répondu à un appel à projet « culture » en début d'année.



Début avril, les organisateurs ont convié la CCLA à la 9<sup>ème</sup> édition du « Festival des lacs », organisée tous les ans à Iséo, avec pour double objectif :

- Présenter le territoire du lac d'Aiguebelette à l'ensemble du partenariat et de participer aux réunions et groupes de réflexion,
- Installer un stand et valoriser les produits locaux au près des 70 000 visiteurs attendus.

Afin d'être en capacité de répondre à ces engagements, il a été demandé aux deux personnes engagées en service civique par les communes d'Ayn et de Dullin d'accompagner Stéphanie Weibel et Chloé Jaubert. Ils seront donc présents les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin pour promouvoir le territoire et cela de façon bénévole, sur leur temps libre.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil que la CCLA prenne en charge les frais liés au déplacement.

**Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la prise en charge des frais de déplacement.**

## 15. Questions diverses

- **Démission de M. André BOIS de son poste de Vice-Président :**

Denis GUILLERMARD informe le conseil qu'André BOIS a transmis un courrier de démission de son poste de Vice-Président de la CCLA au Préfet de la Savoie.

\*\*\*\*\*

Prochaine séance du conseil communautaire, jeudi 21 juin, 19h00.

Le Président,  
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,  
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



## Annexe

### Note transmise par Denis Guillermand à la Préfecture / Intercommunalité

*Monsieur le Secrétaire général,*

*Suite à notre rencontre en présence de Monsieur le Préfet Laugier, des Présidents des CC de Yenne et de Val Guiers et de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Vial, je vous transmets l'état de mes réflexions concernant l'avenir de l'intercommunalité sur notre secteur.*

*Comme nous l'avons évoqué au cours de nos échanges, la restructuration qui s'opère au niveau des « grosses » agglomérations qui entourent l'Avant-Pays Savoyard nécessite que nous réabordions rapidement la question du regroupement afin d'éviter l'éclatement de ce territoire par absorption des 3 CC voire des 4 CC en incluant Cœur de Chartreuse, au sein des agglomérations voisines (Chambéry à l'Est, Belley au Nord, la Tour du Pin à l'Ouest, Voiron au Sud)  
Par ailleurs et parce qu'à terme la loi imposera de nouveau des regroupements ou parce que nous n'aurons plus les moyens et les ressources nécessaires pour continuer à fonctionner à l'échelle actuelle, le débat doit être réouvert afin d'anticiper cette situation et rester maître de nos choix.*

*Dans ce contexte, il nous faut donc réfléchir à la création d'un nouvel EPCI dont le poids démographique et économique ainsi que l'organisation, nous permettraient de continuer à fonctionner et à mener une politique qui tiennent encore compte de nos enjeux spécifiques. C'est pour moi l'orientation sur laquelle il nous faut travailler si nous voulons aussi conserver une certaine identité et éviter de devenir de simples territoires péri-urbains.*

*Ce travail doit nécessairement être mené en tenant compte des éléments suivants :*

*- La question de la polarité et des bassins de vie.*

*A la différence des agglomérations qui se développent autour d'un ou plusieurs pôles urbains concentrant les services et l'activité économique, l'organisation du territoire de l'APS constitués de plusieurs polarités et bassins de vie eux-mêmes soumis à l'influence des agglomérations voisines, ne facilitent pas l'exercice. Cette situation nécessite qu'un éventuel regroupement se construise autour d'un projet, d'une organisation qui tiennent compte des singularités et enjeux propres à chaque structure tout en donnant du sens à la démarche.*

*- L'accès aux services publics.*

*La question du maintien de la proximité à ces services, de la mobilité, du déploiement du haut débit etc... sont des questions cruciales sur un territoire à dominante rurale qui doivent être prises en compte dans nos réflexions.*

*- Le niveau d'intégration de la nouvelle structure.*

*A mon sens, il ne s'agit pas de déléguer ou de transférer nos compétences mais bien de les exercer à l'échelle retenue pour garantir la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de nos politiques. Il nous faut donc que le périmètre soit le plus pertinent possible pour nous permettre d'exercer directement les compétences en matière d'Assainissement, d'Eau potable, GEMAPI, Déchets, etc....*

*- Les ressources financières.*

*Le regroupement doit nécessairement permettre de dégager des ressources supplémentaires soit par économie d'échelle, soit par mutualisation des richesses, soit par augmentation des dotations et diminutions du FPIC. Le travail doit intégrer une analyse financière qui tienne compte de l'incidence du regroupement en abordant aussi la question de l'harmonisation fiscale.*

- *Les ressources humaines.*

*Nous savons parfaitement que le regroupement des EPCI amènent une professionnalisation des structures et donc un mode de fonctionnement très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.*

*La nouvelle structure devra s'appuyer avant toute chose sur les ressources existantes et intégrer dès le début des réflexions la question du personnel.*

- *L'échelon communal.*

*Si nous réfléchissons au regroupement des communautés de communes, nous devons aussi aborder la question du regroupement des petites communes qui constitue une question cruciale pour que ce niveau territorial est encore un sens et un poids dans les politiques territoriales.*

*Au regard de ces éléments, je considère tout d'abord que la question du regroupement des intercommunalités au sein de l'Avant-Pays Savoyard doit être abordée à l'échelle d'un territoire élargi allant de la CC du Bugey Sud à la CC Cœur de chartreuse en incluant la CCLA, la CCY et la CCVG. Lors de notre rencontre, cette réflexion a été partagée par les autres Présidents et il est d'ores et déjà prévu de reprendre rapidement contact avec les Présidents de Bugey Sud et Cœur de Chartreuse pour en discuter.*

*De mon point de vue, le lancement d'un projet de regroupement à la seule échelle des 3 CC (CCLA, CCY, CCVG) en considérant que celui-ci pourra ensuite être étendu aux territoires voisins constituerait une profonde erreur.*

*Comme précisé lors de nos échanges, je vous confirme être défavorable à un tel scénario considérant que :*

- *L'échelle CCLA – CCVG - CCY ne répondrait à aucun des enjeux évoqués et ne présenterait pas d'intérêt pour nos territoires : Taille insuffisante pour peser réellement, niveau d'intégration qui serait trop limité, peu ou pas d'effets sur les ressources financières....*

- *L'opposition farouche du maire de Yenne et d'une majorité d'élus au sein de la CCY est trop importante et entraînerait obligatoirement une situation de blocage.*

*Le 22 juin prochain, nous réunirons les élus communautaires de la CCLA, CCY et CVG pour échanger sur la question des enjeux du rassemblement des intercommunalités autour d'une présentation et d'un débat animé par M. Patrice Raymond Maître de conférence en droit public et spécialiste de ces questions.*

*A l'issue, je souhaite que chaque structure puisse engager une réflexion en interne et que soit proposé de lancer de manière concertée une étude préalable à un projet de regroupement à l'échelle des 5 CC. Cette étude devra traiter de manière précise l'ensemble des points évoqués ci-avant.*

*Enfin, j'ai bien noté que vous avez prévu de nous réunir à nouveau en présence des maires des bourgs centres de Pont de Beauvoisin Savoie, Yenne et St-Genis sur Guiers pour poursuivre nos échanges. Je souhaite que cette rencontre nous permette d'avancer rapidement et de consolider l'idée d'un regroupement élargi.*

*Dans l'attente,*

*Je vous d'agrèer Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très haute considération.*

*Denis GUILLERMARD*

*Président de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette*